



Accessibilité
handicap

Formation incendie d'équipier et d'intervention (INC type M)

Objectif :

- Formation spécifique se justifie au vu de la place particulière qu'occupe les magasins de vente et centres commerciaux du fait de leur grand nombre et du large effectif qu'ils sont susceptibles d'accueillir.
- Entraîner le personnel à agir en toute sécurité sur le début d'un incendie, avant l'arrivée des secours, afin d'éviter une propagation et , en vue d'organiser l'évacuation du bâtiment pour mettre hors de danger l'ensemble du personnel.

Programme :

1) Théorie :

- Principes de prévention
- Organisation de l'évacuation
- Le système feu (phénomène incendie)
- Les facteurs favorisant le développement de l'incendie
- Le compartimentage et les portes coupe-feu
- Organisation de l'intervention des équipiers d'évacuation et d'intervention lors d'un départ de feu
- Intérêt du désenfumage en complément du compartimentage
- Le matériel d'extinction de première intervention
- Les espaces d'attente sécurisés ou d'espaces équivalents

2) Visite pédagogique du bâtiment

- moyens de secours dans le bâtiment (accessibilité et état)
- système de ventilation du bâtiment
- plan du bâtiment et plan d'évacuation
- stationnement à l'extérieur du bâtiment (accès des secours)
- consignes en cas d'évacuation du bâtiment.
- principe de prévention en exploitation

3) Exercice pratique d'extinction et d'évacuation

- feu réel simulé
- conduite à tenir sur feu de personne
- Utilisation d'extincteur
- Manipulation des RIA
- Visite commenté du site et des organes actionnable par les Equipes
- Scénarios complet d'intervention en équipe
- déclenchement d'une alarme incendie (fictive)
- enfumage des locaux (à voir avec le commanditaire)
- évacuation du bâtiment conformément à l'organisation mise en place

4) Synthèse

- débriefing
- conseil sur l'amélioration de la prise en compte d'un début d'incendie
- conseil sur l'organisation de l'évacuation
- consignation de la formation sur le registre de sécurité de l'établissement

5) Contrôles de connaissances

Obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite et d'une épreuve pratique (mise en situation)

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Générateurs de flammes écologiques Générateurs de fumée
- Cours PPT (via vidéo projecteur)

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation individuelle

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix (matériel compris)
7 heures	4 à 12 maximum	De préférence, avoir suivi la formation « Equipier de Première Intervention ».	Personnel désigné par le chef d'établissement	Consultant incendie	Intra-entreprise	1 200 € HT par groupe

Rappel de la législation

Articles R4227-28 à R4227-33 Obligations de mesures préventives contre l'incendie, type de détection, type d'extincteurs en première intervention, RIA, colonnes sèches ou humides, sable, signalisation.

Règle R6 de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages (A.P.S.A.D). **Chapitre 4** En période d'activité, 10% de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir 2 E.P.I. en moins d'une minute par secteur. **Chapitre 6** Les Equipiers de Première Intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie agents de sécurité incendie. **Chapitre 6** Les Equipiers de Seconde Intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.